

CAHIER DES CHARGES AFFICHAGE BACHE

Les associations de Brissac Loire Aubance et **certaines** activités à but lucratif ont la possibilité d'afficher un **évènement** sur bâche (affichage publicitaire proscrit), au rond-point de Doué-la-Fontaine et carrefour Ste-Anne, sur la commune déléguée de Brissac-Quincé selon les conditions suivantes :

- **Nature de l'information** : manifestation uniquement sur le territoire de Brissac Loire Aubance.
- **Durée de l'affichage** : Selon le planning d'occupation.
- La bâche et l'impression sont à la charge du demandeur. **Une seule** bâche par support. Installation sur les supports du milieu et du bas uniquement.
- **Les associations assurent l'installation de leur bâche** selon les dates de mise en place informées ci-dessous et validées par le service Vie Associative.
- **Pour les activités à but lucratif** : l'emplacement est de 35€ par bâche (installation par la commune). L'affichage sera limité à 2 par an pour les cas particuliers d'annonces de portes ouvertes, d'anniversaire... Les bâches ne devront pas employer de termes tarifaires.
- Le demandeur doit obligatoirement obtenir un accord de la mairie. Si toutefois, une bâche ou tout autre support est posé sur la structure **sans autorisation**, il sera aussitôt retiré et conservé en mairie.
- **Les demandes devront être faites au moins un mois à l'avance au minimum et seront validées selon leur ordre d'arrivée. Une priorité sera donnée aux associations de Brissac Loire Aubance.**
- Toute autre bâche installée en dehors de ce système sera démontée.
- Le bon à tirer final de la bâche devra être présenté en mairie avant impression.
- **Les caractéristiques techniques des bâches devront IMPERATIVEMENT se conformer aux prescriptions du plan joint (au verso de ce courrier).** En l'occurrence, attention à la dimension de la bâche (4 m x 0,80 m) et l'emplacement des œillets. En cas de difficultés pour l'installation, pensez à vous munir de fil de fer pour l'accrochage.
- **Quelle que soit la demande, l'autorisation finale d'installation reste de l'avis de la commission Vie Associative et Sports, qui se réserve le droit de refuser une demande ou d'en modifier le contenu pour qu'il soit conforme au cahier des charges.**
- **Les bâches devront être enlevées les lundis matin qui suit l'évènement pour permettre aux autres associations d'avoir accès à l'emplacement**
- *La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de la bâche pendant son affichage*

Date de la demande :

NOM DEMANDEUR :

ADRESSE : TEL :

MAIL :@.....

INTITULE MANIFESTATION :

DATE DE MANIFESTATION : LE..... OU DU.....AU.....

SOUHAIT D'IMPLANTATION : Ste Anne **ou** Rond-point Doué les deux emplacements

Cadre réservé à l'administration

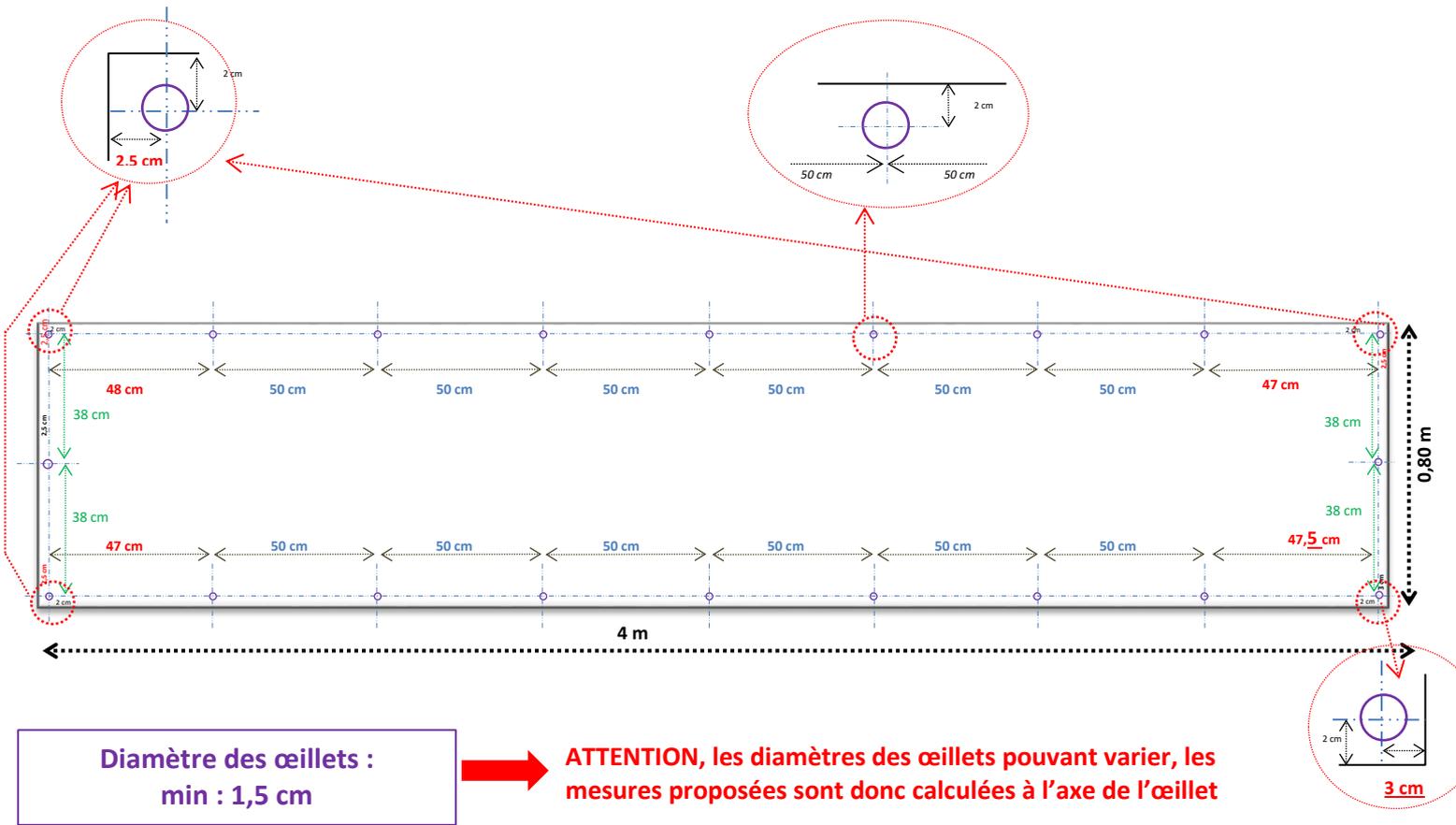
VISA DE LA MAIRIE : ACCORD REFUS

TARIFICATION de € OUI* NON
(35 € x le nombre de bâches)
* chèque à adresser en mairie à l'ordre du Trésor Public (gratuit pour les associations de Brissac Loire Aubance)

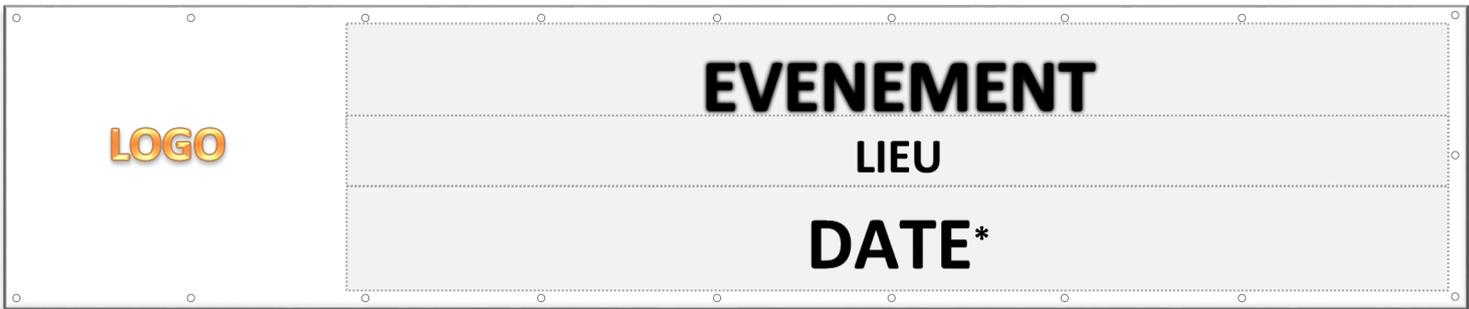
Brissac Loire Aubance, Le Signature :

Mise en place le :

BACHE TYPE



SUGGESTION DE PRESENTATION



* Prévoir des dates amovibles (velcro par ex) pour les manifestations récurrentes